

## LE CAS DE LA COVID-19 EN COTE D'IVOIRE POUR ILLUSTRER L'IMPORTANCE DU POLITIQUE DANS LA COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

BROU-MESSOU Marie Sylvana  
Maître-Assistante  
Enseignante–Chercheure  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
Département des Sciences du Langage et de la Communication  
[marie\\_sylvana@yahoo.fr](mailto:marie_sylvana@yahoo.fr)

### **Résumé**

La COVID-19 met à rude épreuve les secteurs de la santé et de l'économie, et impose de nouvelles façons de vivre les relations interpersonnelles. En Côte d'Ivoire, dans la gestion de cette maladie, le politique/décideur a posé plusieurs actions. Cet article propose une analyse de quelques-unes de ces actions, sur les fondements du modèle du marketing social et de la théorie du champ social. Il en ressort que le pouvoir du politique dans le changement de comportement réside dans la communication verbale et la communication non-verbale. Ainsi, ses actions peuvent impulser ou freiner l'adoption des comportement(s) par les populations.

**Mots-clés:** COVID-19, Côte d'Ivoire, Actions, Politique/décideur, changement de comportement

### **Abstract**

COVID-19 has disrupted the health sector and the economic landscape while imposing new ways for interpersonal interactions. In Cote d'Ivoire, as part of the fight against COVID-19, a series of measures has been taken by decision-makers. This article analyzes some of them through the lens of social marketing and the theory of social field. It shows how the ability of the policy/decision-maker to induce behavior change relies on both verbal and non-verbal communication. Indeed, based on what he does and what he does not, his behavior can serve in terms of barrier to or facilitator for community's adherence to behaviors.

**Key words:** COVID-19, Côte d'Ivoire, Actions, Policy/Decision-Maker, Behavior Change

## Introduction

C'est une vérité de lapalissade de dire que la maladie à coronavirus 2019 ou COVID-19 est un véritable défi pour le monde entier. En effet, le premier semestre de l'année 2020 a été marqué par une pandémie mondiale de la covid-19 dont l'ampleur, la gravité et la brutalité n'avaient jamais été atteintes auparavant; et les effets pervers constituent à ce jour une menace pour l'économie des pays. Cette pandémie est un défi à plusieurs niveaux. Elle met à rude épreuve les systèmes de santé des pays par le nombre rapidement croissant de personnes atteintes, d'autant plus qu'elle nécessite une mobilisation plus forte du personnel médical et paramédical qualifié ainsi que les équipements sanitaires requis, dans un très court délai et pour une durée indéterminée. Par ailleurs, l'absence de traitement curatif spécifique à la covid-19 a obligé les experts à redoubler d'effort pour la mise au point rapide de vaccins et de traitements expérimentaux, parfois au risque de contourner les protocoles en la matière. Sur le plan social, la pandémie a nécessité la prise en charge financière par les Etats de certaines catégories sociales fortement fragilisées par la situation. Il s'en suit le défi financier accru par le contexte de confinement et de ralentissement, voire de cessation des activités génératrices de revenus. Sur le plan communicationnel, les comportements favorisant la circulation du virus sont fortement ancrés dans les habitudes culturelles. Aussi, la forte propagation de la pandémie s'est accompagnée de rumeurs, de psychose et de nombreuses polémiques. Entre autres causes à l'origine des polémiques figurent en bonne place les agissements des politiques et/ou décideurs qui ont été souvent décriés par les populations. La Côte d'Ivoire n'a pas fait exception à la règle.

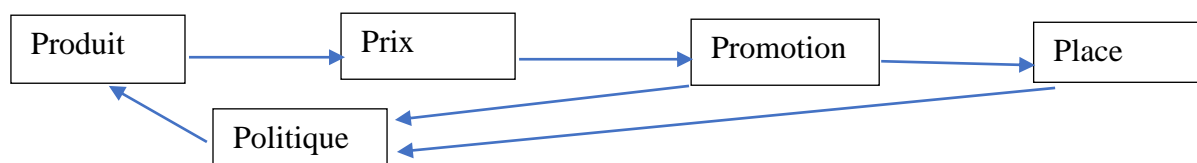
Quels ont été les impacts de ces agissements du politique sur le processus d'adoption des comportements nouveaux visant à empêcher la circulation du virus par la population en Côte d'Ivoire? Le politique/décideur a-t-il le pouvoir d'influencer le processus de changement de comportement des individus et des communautés? Si oui, comment? Le présent article se propose de soumettre quelques actions du politique à l'éclairage du modèle du marketing social et de la théorie du champ social en vue de répondre à ces interrogations. Il s'agit de montrer, à partir de l'exemple de ces agissements, l'importance du politique dans la communication pour le changement de comportement. In fine, la présente étude envisage contribuer à dissiper certaines attentes infondées auxquelles l'on est parfois confronté dans l'exercice de la communication pour le changement de comportement et qui tendent à faire croire que la communication pourrait ne pas être efficace pour changer les comportements en Afrique. Ce texte articulé en trois parties présente d'abord l'ancrage théorique et méthodologique de notre analyse; ensuite il procède à une brève présentation de la situation à travers un rappel des dispositions prises par le politique en Côte d'Ivoire dans le cadre de la gestion de la maladie à covid-19; et enfin, à partir d'un échantillon d'actions, il met en lumière les influences des agissements du décideur sur le changement de comportement des individus et des communautés.

### 1. Cadrage théorique et méthodologique de l'étude

La théorie du marketing social a émergé à la fin des années 60s. Elle est inspirée par les travaux réalisés dans le champ du marketing commercial avec P. Kotler et G. Zaltman (1971). Au-delà des problèmes définitionnels et de positionnement qui continuent encore d'animer les réflexions sur la discipline du marketing social, sa pratique est mise au profit de nombreuses campagnes de changement de comportement notamment, dans les programmes de planification familiale, de lutte contre le tabagisme, de nutrition, de sécurité routière, etc. Parmi les différentes définitions existantes et qui varient selon le contexte, le domaine et la culture professionnelle des acteurs, nous retiendrons celle proposée par ses concepteurs P. Kotler et G. Zaltman. Ils présentent le marketing social comme «le design, l'implémentation et le contrôle des programmes calculés à influencer l'acceptabilité des idées sociales et qui impliquent le planning du produit, l'établissement du prix, la communication, la distribution et la recherche de marketing» (1971, p. 5).

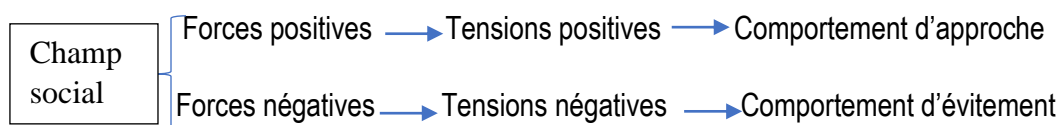
Appliqué au domaine de la santé, le marketing social peut être présenté comme «l'utilisation d'outils issus du marketing commercial afin de promouvoir l'adoption d'un comportement qui permet d'améliorer

la santé ou le bien-être du public cible ou de l'ensemble de la société» (N. K. Weinreich, 2006). Le choix du modèle du marketing social comme prisme d'analyse se justifie par le fait qu'il identifie, parmi les composantes du champ social qui déterminent le processus de changement de comportement de la cible, le politique que constituent les décideurs et autorités politiques. Pour N. K. Weinreich (2006), «les programmes de marketing social peuvent bien motiver le changement de comportement individuel mais c'est difficile à maintenir à moins que l'environnement dans lequel ils se trouvent ne favorise ce changement à long terme. Souvent, des changements de politique sont nécessaires». A titre d'illustration du modèle du marketing social, nous optons pour le schéma simplifié proposé par I. E. Nwosu (1995, p. 160) ci-après représenté:



**Figure 1: Modèle du marketing social**

Pour ce qui est de la théorie du champ social (K. Lewin, 1959), elle intervient pour préciser comment le politique, composante du champ social, influence le comportement de l'individu. Cette théorie soutient l'existence d'interactions entre l'individu et son champ social ou environnement. Elle conçoit le comportement des individus comme la résultante des influences de son environnement. Ainsi, les influences positives entraînent des comportements d'adhésion dit «d'approche» et les influences négatives suscitent des comportements de rejet dit «d'évitement». Soit le schéma qui suit :



*Figure 2: Représentation du principe du fonctionnement psychologique de l'homme et des deux grands types de comportement<sup>1</sup> (J-C. Abric, 2013, p. 6-7)*

L'homme ne pouvant ne pas communiquer (P. Watzalwick et al, in J-C. Abric, 2013, p. 5), la communication est désormais perçue comme une transaction c'est-à-dire l'ensemble des processus par lesquels s'effectuent les échanges d'informations verbales ou non-verbales (J-C. Abric, 2013, p. 4), consciemment ou inconsciemment (M. S. Brou-Messou, 2017b). Ainsi, les actions communiquent des informations (non-verbales) qui influencent les comportements des individus qui y sont exposés.

Pour rappel, l'objectif de la présente étude n'est pas de donner une appréciation générale/un jugement des interventions du politique dans le cadre de la gestion de la COVID-19 en Côte d'Ivoire. Elle vise plutôt à montrer le rôle important de celui-ci dans le processus de changement de comportement des populations par ses actions, en ce sens qu'il peut favoriser ou non l'adoption de comportements nécessaires à la mise en place du développement. Pour rendre compte de cet état de fait, nous avons choisi d'identifier quelques exemples d'actions et/ou de situations qui, dans le cadre de la gestion de la COVID-19 en Côte d'Ivoire, ont eu un lien direct ou indirect avec le politique/décideur pour servir d'illustration à notre thèse. Pour ce faire, un accent particulier a été mis sur les actions des politiques qui ont suscité des polémiques. Ce choix tient au fait que ces actions ont été sues par la majorité de la population, étant donné la polémique qu'elles ont occasionnée. Le seul critère d'exclusion dans le choix des actions du politique ici a été le fait que la polémique suscitée ait été davantage politique que

<sup>1</sup> Représentation issue de la combinaison des schémas du principe de fonctionnement psychologique de l'homme et celui des deux grands types de comportements.

sociale, notre intention étant de faire une analyse essentiellement sociale. Il s'agit d'action telle que la tenue de la réunion en congrès du parlement ivoirien le 17 mars 2020 avec un effectif de participants estimés à plus de cinq cent cinquante (550) personnes, alors que la réglementation pour la gestion de la COVID-19 limitait les rassemblements à cinquante (50) personnes. Cette action a été dénoncée par Henri Konan Bédié, Président du parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI)<sup>2</sup>. Nous citerons aussi l'utilisation à des fins de campagne politique des dons aux catégories sociales fortement fragilisées par la situation sanitaire (O. Zina, 2020). Selon la littérature, les polémiques suscitées par ces événements ont été à dominance politique.

## 2. Brève présentation de la situation

La Côte d'Ivoire a connu son premier cas de COVID-19 le 11 mars 2020 (AFP, 2020). Devant l'urgence liée à la présence confirmée du virus sur le territoire ivoirien, le gouvernement a pris un ensemble de mesures visant prioritairement la sécurisation sanitaire et le soutien économique, social et humanitaire (Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire, 2020). Pour freiner l'expansion de la maladie, diverses mesures ont été prises (Conseil National de Sécurité, 2020). On peut citer entre autres :

- la suspension pour une période de quinze (15) jours renouvelables, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de cent (100) cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19). Les ressortissants ivoiriens et les résidents permanents non ivoiriens seront soumis à une mise en quarantaine obligatoire de quatorze (14) jours dès leur entrée sur le territoire ivoirien dans les centres réquisitionnés par l'État;
- le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres;
- la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des malades dans les centres réquisitionnés par l'État;
- la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit;
- le respect d'une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics;
- le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydroalcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse);
- la fermeture des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit;
- l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit;
- la suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux; pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit;
- l'ouverture de sites complémentaires équipés de prise en charge à Abidjan, Abengourou, Aboisso, Bondoukou, Bouaké, Bouna, Daloa, Gagnoa, Korhogo, Man, Odienné, San Pédro et Yamoussoukro;
- la gratuité totale du diagnostic et de la prise en charge de tous les cas suspects et confirmés de COVID-19;

---

<sup>2</sup> Nous précisons que de l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable était prévue pour prendre effet à compter du 18 mars 2020 à minuit, alors le rassemblement des députés en question s'est tenu le 17 mars 2020.

- le renforcement de la sécurité sanitaire des agents de santé, du personnel de la recherche, des forces de défense et de sécurité, des agents des zones aéroportuaires et de la plateforme portuaire dans la prévention de la COVID-19;
- et la réactivation des comités départementaux de lutte contre les épidémies.

Il est à noter que ces dispositions ont été appuyées par des mesures additionnelles qui ont fait l'objet de décrets (Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2020). Ce sont:

- la fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacles;
- l'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars;
- la régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays;
- le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie;
- la création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance;
- le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national;
- la détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades;
- la mise en place d'un centre d'appels dédié au COVID-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'application effective de ces règles par les populations cibles a connu quelques problèmes révélateurs des difficultés liées au processus d'adoption de comportements nouveaux. Cependant, dans la gestion et le suivi de la mise en œuvre de ces règles, le politique a posé un nombre important d'actions parmi lesquelles, certaines ont œuvré en faveur de la communication pour le changement de comportement mais d'autres l'ont desservi.

### **3. De l'importance du politique dans le changement de comportement**

Dans leur gestion de la crise du coronavirus, les autorités ivoiriennes ont posé diverses actions dont certaines ont suscité des polémiques au sein de la société. Dans les sections qui suivent, nous en présenterons six. Ce sont l'arbitraire dans l'application des mesures de confinement, l'inadaptation du site de l'institut national de la jeunesse et des sports (INJS), les rassemblements politiques dans le cadre de la campagne électorale, l'implication de haut niveau, l'action des forces de l'ordre et celle de la justice. Ces actions seront réparties en deux catégories: d'une part les actions favorables et d'autre part les actions défavorables.

#### **3.1. Des agirs défavorables au changement de comportement**

Cette section porte sur les actions posées par le politique qui sont contraires aux règles qu'il a lui-même instaurées.

##### **3.1.1. L'arbitraire dans l'application des mesures de confinement**

Comme indiqué dans le point relatif à la présentation de la situation, dans les jours qui ont suivi la confirmation du premier cas de COVID-19 sur le territoire ivoirien, le gouvernement a pris un ensemble de mesures dont «la suspension pour une période de quinze (15) jours renouvelables, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de cent (100) cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19)». Cependant, les ressortissants ivoiriens et les résidents permanents non ivoiriens en déplacement à l'extérieur du pays

et désireux de rentrer devraient être soumis à une mise en quarantaine obligatoire de quatorze (14) jours dans des centres réquisitionnés par l'Etat dès leur entrée sur le territoire ivoirien. L'application effective de cette mesure a été confrontée à des difficultés qui ont fait l'objet de polémique au sein de la population ivoirienne. Il s'est agi du refus de certaines personnalités publiques de se soumettre elles-mêmes ou de soumettre leurs proches à cette règle. En effet, ces personnalités et/ou des membres de leurs familles ont voyagé avec d'autres personnes. Ces dernières, devant le constat de l'absence des personnalités et ou des membres de leurs familles sur les lieux du confinement comme prescrit par les dispositions en vigueur, ont dénoncé publiquement la situation et ont manifesté leur colère et indignation (jeuneafrique.com, 2020). Une des conséquences immédiates de cet événement a été que ces personnes qui avaient au préalable accepté de soumettre à la règle se sont finalement soustraites à l'obligation du confinement dans le site agréé par l'Etat. Et ce, sans que l'Etat ne puisse les en empêcher d'autant plus le décideur s'est discrédité et affaibli par l'exemption dont ont bénéficié ces personnalités et/ou les membres de leurs familles.

En définitive, des personnes (les autres passagers) qui avaient adhéré au nouveau comportement (être soumis à une mise en quarantaine obligatoire de quatorze (14) jours dès leur entrée sur le territoire ivoirien dans des centres réquisitionnés par l'Etat) ont été emmenées à le rejeter (se sont finalement soustraites à l'obligation du confinement dans le site agréé par l'Etat) sous l'influence des faveurs apparemment accordées par des décideurs (quel que soit le niveau de décision).

### **3.1.2. L'inadaptation du site de confinement de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS)**

L'institut national de la jeunesse et des sports est un établissement situé dans la ville d'Abidjan plus précisément dans la commune de Marcory. Cet institut fait partie d'un ensemble d'établissements qui ont été réquisitionnés par l'Etat de Côte d'Ivoire pour servir de centre de confinement aux personnes susceptibles d'avoir été exposées au virus de la COVID-19. Pour en revenir à la communauté des ressortissants ivoiriens, passagers des trois vols d'Air-France du 17 mars 2020 (G. Marsh, 1999), une autre des raisons qui avaient été évoquées par les autres voyageurs (personnes ordinaires) pour se soustraire à l'obligation de se soumettre au confinement étaient l'état inadapté de ce site pour servir de lieu de quarantaine. En effet, ils ont dénoncé le fait qu'aucune mesure n'avait été prise pour le respect des mesures sanitaires. Ils ont révélé l'insalubrité des dortoirs, le non-respect de la distanciation d'au moins un mètre entre individus, l'absence de personnel médical et de masques de protection, l'absence de savon pour se laver au moins les mains, etc. (L. Mas, 2020). La véracité des faits dénoncés a contraint l'Etat à suspendre au bout de 24 heures la mise en quarantaine dans le campus de l'INJS de ces personnes et à entreprendre des travaux de réhabilitation de sites pour améliorer les conditions d'accueil (O. Boris Blé, 2020).

Cette situation a montré que l'absence de mise en place de commodités et de dispositions pratiques par le politique, visant à favoriser l'application/la pratique du confinement, a motivé les personnes qui avaient préalablement accepté d'adhérer à la mesure de mise en quarantaine sur le campus de l'INJS à la refuser.

### **3.1.3. Les rassemblements politiques dans le cadre de la campagne pour les élections présidentielles**

Un constat évident qui s'offre à tout observateur de la scène politique en Côte d'Ivoire est le non-respect des mesures dites barrières dans les rassemblements populaires. En effet, alors que les messages de sensibilisation du gouvernement à la population sur la persistance de la maladie et la nécessité du respect des mesures barrières continuent d'être diffusés par les *short messages service* (sms), dans la presse écrite et sur d'importants canaux de diffusion comme les chaînes de la Radiodiffusion télévision ivoirienne, la RTI (principal média de service public), etc., il est donné de voir dans ces mêmes canaux, le spectacle de populations amassées dans le cadre des mobilisations pour les campagnes de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020. Le constat du non-respect des mesures barrières dans les rassemblements populaires est observable aussi bien dans les activités de

campagne du parti au pouvoir que dans celles de l'opposition. Comme exemples et pour n'oublier aucune des parties concernées, nous citerons, le rassemblement du 22 août 2020 au stade Félix Houphouët Boigny, pour l'investiture du candidat du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), le parti au pouvoir (France 24, 2020); le rassemblement de l'opposition ivoirienne, unie pour dénoncer le *troisième mandat* du candidat Alassane Ouattara, le 10 octobre 2020, toujours au stade Félix Houphouët Boigny (France24, 2020) et la cérémonie d'investiture du candidat indépendant Kouadio Konan Bertin dans la *salle Anoumambo* (une salle de quatre mille (4000) places, au Palais de la culture, le 04 octobre 2020 (M. Appena, 2020).

La contradiction entre les messages de sensibilisation diffusés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et le comportement du politique dans la gestion des rassemblements populaires pour les campagnes présidentielles est parlante. Quel crédit accordé aux messages de sensibilisation face à ce comportement du politique? L'artiste étant considéré comme le porte-voix et l'éveilleur de conscience de la masse populaire, pour montrer que ce comportement du politique défavorise le changement de comportement des populations, nous nous référons au message ironique porteur de sens de l'acteur et humoriste ivoirien, Digbeu Cravatte qui a dénoncé cet état des faits. En effet, la mesure de fermeture des salles de spectacles, de cinéma et des établissements de nuit décidée par le gouvernement étant en cours, l'artiste, a réagi à la tenue du rassemblement des femmes du RHDP (le parti au pouvoir), le 26 juillet 2020, en hommage au défunt premier ministre, Amadou Gon Coulibaly, initialement candidat désigné du parti aux élections présidentielles de 2020. Dans une vidéo publiée le 27 juillet 2020 sur sa page facebook, il a souhaité dire un «grand merci» au gouvernement pour avoir montré que les décisions de fermeture des salles de culture étaient levées. Il a fondé son propos sur l'affirmation selon laquelle: «on a constaté d'ailleurs au Palais de la Culture, à la 4000 places ce jour-là que c'était vraiment bourré sans mesures barrières». Il a également ajouté et pour conclure son intervention: «on avait déjà constaté dans la 700 et là, c'est la 4000, archi bourrée. Franchement, dès maintenant, dès à présent, j'aimerais avertir les fans qu'on va programmer les spectacles. Ne vous inquiétez pas, car il n'y a plus de problèmes maintenant. Merci» (M. Koffi, 2020).

Ainsi, des actions inappropriées de la part du politique/décideur constituent des obstacles dans le processus de changement de comportement des individus et des communautés.

### **3.2. Des agirs favorables au changement de comportement**

Cette deuxième section est relative aux actions posées par le politique dans le cadre de la gestion de la maladie à coronavirus en cohérence avec les mesures établies.

#### **3.2.1. L'implication de haut niveau**

L'implication de haut niveau fait référence à un engagement visible et perceptible par tous au sommet de l'organisation au sein de laquelle a lieu le changement de comportement. Dans le cadre de notre étude, l'organisation concernée est la Côte d'Ivoire. L'adresse à la nation du Président de la République le 23 mars 2020, la déclaration de l'état d'urgence et la prise de mesures supplémentaires visant à renforcer les premières dispositions prises pour lutter contre la COVID-19 sont autant d'actions qui illustrent cet engagement de haut niveau. Les dernières mesures prises ont même fait l'objet de décret. Nous citerons également la condamnation par le Président «des actes d'indiscipline et les cas d'exception qui ont perturbé le démarrage des opérations de mise en quarantaine à l'INJS» (RTI officiel, 2020), l'appel à l'implication effective des forces de l'ordre à veiller au strict respect des consignes en vigueur et l'instruction du ministre de la justice à donner des suites judiciaires au non-respect des mesures prises. L'engagement à ce niveau de représentativité de l'Etat a impulsé une dynamique nouvelle à la lutte contre cette pandémie en Côte d'Ivoire perceptible à travers les points qui suivent.

#### **3.2.2. L'action des forces de l'ordre**

Nous pouvons affirmer que cette action est la résultante évidente de celle précitée à savoir l'implication du Président de la République. Les forces de l'ordre ici sont considérées comme décideurs/politiques

parce qu'elles sont le prolongement de l'action du politique. Elles ont eu pour mandat de veiller à l'application effective des mesures prises par le gouvernement. Il s'est agi notamment, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en Côte d'Ivoire, du contrôle aux frontières et de veiller au respect des horaires de couvre-feu par la population, du port effectif de masque dans les lieux publics, de la fermeture effective des lieux concernés par la mesure (bars, boîtes de nuit, cinéma, lieux de culte, lieux de spectacle, etc.). L'action des forces de l'ordre a été visible sur le terrain et largement relayée dans les points de presse radio et télédiffusés hebdomadaires initiés pour l'information et la sensibilisation des populations. Comme signal fort de son engagement et pour rétablir la confiance dans la conscience collective en ce qui concerne l'égalité de tous devant la loi, fortement mise à mal par les actes d'indiscipline et les cas d'exception relevés au début de l'application des mesures de quarantaines à l'INJS, la police nationale a procédé à l'arrestation de personnes publiques. Il s'agissait de Yedmelly Emmanuella Jésus Lohoues dite Emma Lohoues, Yao Blasoni Louise Eudoxie dite Eudoxie Yao, Soumahoro Moryféfé dit Le Molare, Ahoua Bletchi Noel dit Le Gros Bédél, Traoré Djamila, Bamba Moussa et Abdoulaye Diarrassouba (O. Boris Blé, 2020). La régression progressive du nombre des interpellations pour violation et des refoulements aux frontières par la police nationale constatée au fur et à mesure des points de presse peuvent être considérés comme un indicateur de ce que les populations ont progressivement adhéré aux comportements imposés par les dispositions en vigueur.

### 3.2.3. L'action de la justice

La justice, tout comme les forces de l'ordre constitue l'un des bras du politique dans l'exercice de son autorité et son action découle naturellement de l'engagement de celui-ci. Par ailleurs, la justice et les forces de l'ordre sont complémentaires dans leurs missions. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 en Côte d'Ivoire, l'exemple que nous retiendrons ici est celui de la poursuite de la procédure entamée par les forces de l'ordre à l'endroit des personnes publiques interpellées. En effet, ces personnalités déférées devant la justice ont écopé de peines d'emprisonnement avec sursis et d'amendes de montants variant de deux à trois millions de francs CFA selon les prévenus (O. Boris Blé, 2020). Ces condamnations ont contribué à montrer aux populations l'effectivité et la fermeté de l'engagement de l'Etat dans l'application des mesures.

Le changement de comportement des personnes et des communautés est un processus. Ce qui implique que son acquisition se fait en plusieurs étapes qui sont décrites par les théories du changement de comportement<sup>3</sup>. Les actions du politique qui créent un environnement de confiance, la mise en place de commodités et de dispositions pratiques pour encadrer et susciter la pratique du comportement souhaité sont des adjuvants dans le processus de changement de comportement.

La difficulté principale à laquelle nous avons été confrontée, dans la réalisation de cette étude, est le fait que l'avènement de la COVID-19 en Côte d'Ivoire a lieu dans un contexte de crise sociopolitique préexistante, accentuée par les périodes de pré-campagne puis de campagne électorale pour les élections présidentielles. Cette situation a eu pour effet une tendance à l'exploitation politicienne des actions du politique dans la gestion de la maladie.

---

<sup>3</sup> Confère les théories de la croyance de santé, de l'action raisonnée ou du comportement planifié, le modèle transthéorique, celui de la diffusion de l'innovation, etc.



## Conclusion

Dans le cadre de la gestion de la maladie à coronavirus 2019 en Côte d'Ivoire, le politique/décideur a posé plusieurs actions. L'analyse de quelques-unes de ces actions révèle que les actions du politique ont le pouvoir d'influencer intentionnellement ou non le processus de changement de comportement des individus et des communautés. Cela parce qu'elles contribuent à la création du cadre qui favorise ou défavorise l'adoption du/des comportement(s) souhaité(s). Ainsi, le politique, par sa position, occupe une place importante dans le dispositif de communication qui œuvre à l'avènement des changements de comportement(s) dans la société.

Nous utiliserons cet article comme prétexte pour interpeller nos entendements sur le fait que la communication pour le changement de comportement est une science et non une solution miracle. Ce qui implique qu'elle obéît à une démarche logique selon le(s) modèle(s) de changement au(x)quel(s) elle se réfère dans son application. Les refus et autres résistances sont des réactions indésirables mais possibles dans le processus de changement de comportement des individus et des communautés. Mais le fait que ces réactions indésirables soient suscitées par des acteurs du dispositif qui travaille à la mise en place du changement est un problème qui limite l'efficacité de toute stratégie de communication. Cette limite est d'autant plus insurmontable que l'acteur est important; et il en est ainsi du politique/décideur.

## Références bibliographiques

ABRIC Jean-Claude, 2013, *Psychologie de la communication, Théories et méthodes*, Armand Colin, 3<sup>e</sup> édition, Paris.

AFP, 2020, «Premier cas de COVID-19 en Côte d'Ivoire», [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr), (02.10.2020).

APPENA Marcel, 2020, «Présidentielle 2020: KKB présente son projet de gouvernement à son investiture », in [www.fratmat.info/article](http://www.fratmat.info/article), (20.10.2020).

BÉDIÉ Henri Konan, 2020, «Communiqué du PDCI-RDA relatif à la situation de crise sanitaire nationale», [pdcirda/2020/03/18](http://pdcirda/2020/03/18), (13.11.2020).

BORIS BLE Odilon, 2020, «Après 14 jours de confinement, 5 personnes déclarées négatives quittent l'INJS», [www.rti.ci/info](http://www.rti.ci/info), (07.10.2020).

BORIS BLE Odilon, 2020, «Le Molare, Eudoxie Yao et Bedel devant les tribunaux: Le récit complet du procès», [www.rti.info/info/culture](http://www.rti.info/info/culture), (13.10.2020).

BORIS BLE Odilon, 2020, «violation flagrante des mesures barrières: condamnée en procédure de comparution immédiate», in [www.rti.ci/info/société](http://www.rti.ci/info/société), (13.10.2020).

BROU-MESSOU Marie Sylvana, 2017, «Communication et xénophobie en Côte d'Ivoire : Analyse des facteurs analogiques d'influence de l'interaction», *Le Caïlcédrat*, Différance Pérenne, N° 001, Québec, p. 131-156.

Chambre de Commerce et d'Industrie Française en Côte d'Ivoire, 2020, «Mesures gouvernementales en Côte d'Ivoire face au COVID-19», [www.ccifci.org](http://www.ccifci.org), (02.10.2020).

Conseil National de Sécurité, 2020, «Communiqué: Conseil National de Sécurité (CNS)», [info-covid19.gouv.ci](http://info-covid19.gouv.ci), (13.11.2020).

France 24, 2020, «Pour son premier grand meeting, l'opposition ivoirienne présente un front uni contre Ouattara», [www.france24.fr.com/fr](http://www.france24.fr.com/fr), (20.10.2020).

France 24, 2020, «Présidentielle en Côte d'Ivoire : Alassane Ouattara investi candidat par son parti», [www.france24.com/fr](http://www.france24.com/fr), (20.10.2020).

Gouvernement de Côte d'Ivoire, 2020, «Pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), Message à la nation de S.E.M. le Président de la République», [www.gouv.ci](http://www.gouv.ci), (13.11.2020).

KOFFI Médard, 2020, «[Meeting des femmes du RHDP/Digbeu Cravate ironise] «Je dis un "grand merci" au gouvernement de nous avoir montré que les décisions de fermeture des salles de culture sont levées», in [lepoinstsur.com](http://lepoinstsur.com), (20.07.2020).

KONAN André Silver, 2020, «Côte d'Ivoire: Polémiques à répétition après la mise en place de mesures contre le coronavirus», [www.jeuneafrique.com](http://www.jeuneafrique.com), (02.10.2020).

KOTLER Philip, Zaltman Gérald., 1971, «Social Marketing: an approach to planned social change», *Journal of Marketing*, vol 35, N°3, Sage Publication, Californie, p 3-12.

KURT Lewin, 1959, *Psychologie dynamique les relations humaines*, PUF, Paris.

MAS Liselotte, 2020, «Coronavirus: à Abidjan, des passagers venus de France confinés sur un campus "sans savon ni médecin"», [observers.france24.com/fr](https://observers.france24.com/fr), (06.10.2020).

RTI officiel, 2020, «Message à la nation du 23 mars 2020 du Président Alassane Ouattara», [www.youtube.com](https://www.youtube.com), (08.10.2020).

WEINREICH Nedra Kline, 2006, «Qu'est-ce que le marketing social ?», [www.social-marketing.com/Whatis.html](http://www.social-marketing.com/Whatis.html), (24.08.2020).

ZINA Ousmane, 2020, «Covid-19 en Côte d'Ivoire : les dons au cœur des campagnes électorales», [polaf.hypotheses.org](https://polaf.hypotheses.org), (20.10.2020).